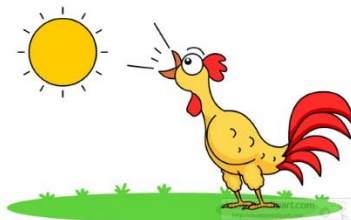




ACCUEIL DU MATIN



Chers Parents,

Afin d'assurer le bon déroulement de cet accueil, nous nous permettons de vous rappeler quelques points essentiels des directives.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Dans l'intervalle, nous nous réjouissons d'ores et déjà de partager ce moment avec votre enfant !

- Ouverture à **7h00** (tous les jours pour les UAPES de Chardonne et Jongny, les lundis et mardis matins pour les UAPEs de Corsier et Corseaux)
- L'arrivée des enfants peut s'effectuer **entre 7h00 et 8h00** en fonction de vos besoins.

Au plus tard à 8h00, tous les enfants doivent être présents dans les locaux de l'UAPE.

De la 1P à la 6P, l'arrivée de l'enfant à l'UAPE se fait en présence du parent.

L'éducatrice doit avoir un contact avec le parent afin de pouvoir échanger sur l'état de l'enfant et communiquer des informations au besoin.

Dès la 7P, l'enfant peut arriver seul à l'UAPE mais au plus tard à 8h00.

ABSENCE



En cas d'absence :

Pour les enfants scolarisés de la 1P à la 6P y compris :

Avertir entre 08h00 et 09h00, au ☎ 021/921.64.84, ou de préférence par courriel : ondine@jongny.ch l'administration communale de l'absence de l'enfant.

Pour les enfants scolarisés dès la 7P absents le matin :

Les parents communiquent l'absence de leur enfant par téléphone à l'UAPE entre 7h00 et 8h00 :

Chardonne : 021 566 16 86

Corseaux : 077 425 40 13

Corsier : 021 557 34 46

Jongny : 021 921 59 56



Concernant le petit-déjeuner,

Il peut être pris entre 7h00 et 7h45.

Le petit-déjeuner est apporté par le parent.

Aucune boisson ou aliment n'est réchauffé par le personnel éducatif et aucune vaisselle ne sera effectuée.

Le petit-déjeuner n'est pas obligatoire, l'enfant peut bien sûr venir à l'UAPE en ayant déjà déjeuné à la maison.